

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 25 février 2008**

CP 08/02-16

**AIDE DU DEPARTEMENT POUR LA CREATION  
DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX  
COMMUNES DE BARDIGUES, CORDES-TOLOSANNES ET MIRABEL**

---

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen trois demandes d'aménagement de logement locatif émanant des communes de Bardigues, Cordes-Tolosannes et Mirabel.

Dans ce cadre, le Département attribue une subvention calculée dans les mêmes conditions qu'un dossier PALULOS à savoir :

- \* la dépense subventionnable plafonnée à 22 900 € HT par unité logement (honoraires inclus),
- \* le taux de subvention est fixé à 15 % et la subvention maximum est de 3 435 € par unité logement.

Je vous propose d'examiner les dossiers présentés par les communes de Bardigues, Cordes-Tolosannes et Mirabel.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître votre décision, étant entendu que les subventions sollicitées seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041435, sous-fonction 72.

* Autorisation de programme	50 000 €
* Engagement à ce jour	0 €
* Engagement à la présente commission	24 045 €
* Disponible	25 955 €

## DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 24 045 €:

*\* Demande de subvention présentée dans le cadre de la politique traditionnelle*

<b>Commune</b>	<b>Nature Opération</b>	<b>Coût HT</b>	<b>Dépense éligible</b>	<b>subvention attribuée</b>
<b>Bardigues</b>	Aménagement de quatre logements locatifs	512 500 €	91 600 €	91 600 x 15 % <b>13 740 €</b>

*\* Demandes de subventions présentées dans le cadre d'un contrat de pays*

<b>Commune</b>	<b>Nature Opération</b>	<b>Coût HT</b>	<b>Dépense éligible</b>	<b>subvention attribuée</b>
<b>Cordes-Tolosannes</b>	Aménagement de deux logements locatifs	77 725,46 €	45 800 €	45 800 x 15 % <b>6 870 €</b>

Observation : opération inscrite en année 3 du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne

<b>Commune</b>	<b>Nature Opération</b>	<b>Coût HT</b>	<b>Dépense éligible</b>	<b>subvention attribuée</b>
<b>Mirabel</b>	Aménagement d'un logement dans un bâtiment communal	104 629 €	22 900 €	22 900 x 15 % <b>3 435 €</b>

Observation : opération inscrite en année 3 du contrat de pays Midi-Quercy

- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 2041435, sous-fonction 72 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,